



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 octobre 2025 à 19h30

Présents : Sandrine GENEST, Michel PIALAT, Colette SUCHET, René ROUDIL, René SOULERIN, , Vanessa MAISONNEUVE, Christian DOIZE, Elodie HILAIRE, Jean-Louis JOUVE, Fabrice DOIZE, David AUZAS, Julie ROUDIER.

Excusés : Nathalie ATAMNA (pouvoir à Christian DOIZE), Christiane BRUN-CORNUT (pouvoir à Michel PIALAT), Danièle EVESQUE (pouvoir à Colette SUCHET), Thierry BALAZUC (pouvoir à René ROUDIL).

Absents : Stéphane NURY, Christelle PEIS.

Président de séance : Sandrine GENEST

Secrétaire de séance : Colette SUCHET

ORDRE DU JOUR :

- Decision modificative N°2,
- Participation financière pour la création d'un parcours permanent d'orientation sur la commune,
- Location tables et chaises,
- Projet de construction du CSP Aubenas / Lachapelle-sous-Aubenas,
- Modifications des statuts du Seba,
- Révision des statuts du Seba – Retrait commune Les Assions,
- Révision des statuts du Seba – Retrait commune Malbosc,
- Demande de subventions pour le projet d'aménagement des espaces publics du village,
- Questions diverses.

• Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

• Décision Modificative n° 2

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 2 de l'exercice 2025 du Budget principal de la commune.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 0,60 €.

Section d'investissement – détail par article		
DÉPENSES		
	Libellés	Prévisions
21	Opérations patrimoniales	0,60
21351	Installations générales des constructions – Bâtiments publics	0,60
<i>Total des dépenses d'investissement</i>		0,60
RECETTES		
041	Opérations patrimoniales	0,60
168758	Autres dettes	0,60
<i>Total des recettes d'investissement</i>		0,60

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 du Budget principal de la commune et autorise Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative n° 1 de l'exercice 2025.

• Participation financière pour la création d'un parcours permanent d'orientation sur la commune.

Selon la Délibération n°05-2024 en date du 23 janvier 2024 où la commune s'engageait à participer financièrement à l'opération « Station Vallées Montagnes » pour la création d'un parcours permanent d'orientation sur la commune.

Cette dépense n'ayant pas été réalisé sur le budget communal 2024, elle sera réalisé sur le budget communal de 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de participer à hauteur de 794,56 €, d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération et de porter la dépense au budget communal 2025 qui était initialement prévue au budget communal de 2024.

- **Location tables et chaises**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la demande par des particuliers de louer des tables avec chaises et propose au conseil municipal les modalités de réservations suivantes :

- Le matériel est composé d'une table et de six chaises, ensemble indissociable ;
- La location est proposée au tarif de 5 euros l'ensemble.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte les modalités de réservations de tables avec chaises dans les conditions exposées et annexées à la présente délibération.

- **Projet de construction du centre de secours principal d'Aubenas/Lachapelle-sous-Aubenas – Approbation de la participation financière de la commune de Lachapelle-sous-Aubenas – signature de la convention financière.**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de construction du centre de secours principal d'Aubenas/Lachapelle-sous-Aubenas.

L'actuel centre de secours principal d'Aubenas étant vétuste et situé en zone inondable, le service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche projette la construction d'un nouveau centre de secours Aubenas/Lachapelle-sous-Aubenas, situé quartier des tuilleries, chemin de Saint Pierre sur la commune d'Aubenas.

Les éléments saillants de l'opération sont :

- Surface foncière nécessaire utile : 8 000 m²
- Surface de locaux fonctionnels (CSP + GTS + cabinet médical) : 669 m²
- Surface de vestiaires sur la base de 180 SP et 1 école JSP : 274 m²
- Surfaces pour locaux de service (locaux de sommeil et de repos, salle de sport, foyer, cuisine, locaux de ménage) : 373 m²
- Surfaces de locaux techniques et de rangement : 383 m²
- Surface de garages sur la base d'un parc de 23 véhicules VL et PL : 1 135 m²
- Aire de manœuvre – stationnement : 1 200 m²
- Espace terrain multisports extérieur : 375 m²
- Cuve de rétention des eaux pluviales d'un volume de 120 m³ pour la défense incendie
- Bâtiment évolutif avec la possibilité d'une extension ou d'une surélévation

Le projet sera porté par les services du SDIS de l'Ardèche et s'établira en deux phases :

- les études sur 2025 - 2027 d'une durée de 27 mois
- les travaux sur 2028-2030 d'une durée de 22 mois

D'où une livraison du centre d'incendie et de secours prévue en 2030.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 5 992 340 € HT, soit 7 190 808 € TTC répartit comme suit :

Estimation du coût de l'opération :

- | | |
|---|------------------|
| - locaux (administration, technique, rangements, circulations, ...) | = 3 055 300 € HT |
| - remises | = 1 305 250 € HT |
| - Aménagements des extérieurs | = 818 000 € HT |
| - Etudes maître d'œuvre et frais annexes | = 813 790 € HT |

Notre commune étant couverte en secteur de 1^{er} appel par le nouveau centre, il convient de participer financièrement à sa construction, 125 188 € reparti en 3 versements.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de construction du nouveau centre d'incendie et de secours d'Aubenas/Lachapelle-sous-Aubenas, approuve la participation de la commune de Lachapelle-sous-Aubenas telle que présentée dans le projet de convention et son annexe 1, approuve les termes de la convention et son annexe financière annexée au présent rapport et autorise le maire à signer la convention.

- **SEBA – Révision des statuts**

Madame le Maire porte à la connaissance des membres le projet de modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche qui vise principalement à :

- La mise en place d'un vote plural;
- L'instauration, lorsque le nombre de voix excède le nombre de délégués, d'un tirage au sort des délégués détendeurs des voix supplémentaires, avec possibilités d'en préciser les modalités par règlement intérieur ou par simple délibération du comité syndical (cas de la représentation du SEBA distribution au sein de la compétence production en gros);
- L'adjonction d'un tableau explicatif annexé aux statuts fixant, par collectivité ou ensemble de collectivités, et par compétence, la répartition des délégués et des voix, ce tableau prévalant en cas de contradiction ou d'omission avec les articles 7.1 à 7.5 des statuts;
- Les modalités de désignation des membres du bureau et des vice-présidents, afin de respecter le scrutin de liste qui prévaut dans ce cas de figure;
- Une correspondance en matière budgétaire et en qualité d'employeur avec la réalité actuelle mise en œuvre entre le SEBA et ses régies d'exploitation des services publics, l'ensemble des décisions relevant de la seule collectivité.

Ces propositions ont reçu un avis favorable du Comité Syndical du SEBA au cours de sa séance du 22 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, telle que proposé ci-dessus

- **SEBA – Révision des statuts – Retrait commune LES ASSIONS ET MALBOSC**

Madame le Maire porte à la connaissance des membres le projet de modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche qui vise principalement à :

- Autoriser le retrait de la commune de Les Assions pour la compétence 1 (eau potable-production et distribution à l'usager) et la compétence facultative 2 (eau potable – production et fourniture d'eau en gros) du syndicat;
- Autoriser le retrait de la commune de Malbosc pour la compétence 1 (eau potable-production et distribution à l'usager) et la compétence facultative 2 (eau potable – production et fourniture d'eau en gros) du syndicat;
- Modifier en conséquence des annexes.

La proposition concernant le retrait de la commune de Les Assions et Malbosc ont reçu un avis favorable du Comité Syndicale du SEBA dans a séance du 22 septembre 2025.

Les délibérations et les collectivités adhérentes sont nécessaires pour mettre la situation en conformité avec les exigences légales qui prévoient l'adhésion à une seule collectivité en matière de distribution d'eau potable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, 15 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention approuve la modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, telle que proposé ci-dessus.

- **Demande de subventions pour le projet d'aménagement des espaces publics du village.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'amélioration des espaces publics du centre Bourg (place de l'Alambic, rue de Barry, place Anthoine du Roure, Parvis de l'église).

Des réunions publiques organisées par l'Atelier L, maître d'œuvre et le CAUE ont permis de cerner les enjeux. L'estimation de ce projet établie par L'Atelier L s'élève à 1 627 550 €. H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sollicite les aides financières de l'état, de la Région, du département de l'Ardèche, de la Communauté de communes du bassin d'Aubenas et tout autre financeur potentiel non identifié dans la présente délibération et autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions énoncées ci-dessus et à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

- **Questions diverses**

- Programme de solarisation des toitures des bâtiments communaux :

La Communauté des Communes du Bassin d'Aubenas envisage de développer la production d'énergies renouvelables en proposant la solarisation de certains bâtiments publics des communes.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Lachapelle-sous-Aubenas a été sélectionnée et confirme la volonté de mettre à disposition les toitures identifiées sur la commune dans le cadre du développement du projet de solarisation des bâtiments communaux pour l'autoconsommation collective. Une AMI (Appel à manifestation d'intérêt) va être lancé en vue de sélectionner les partenaires techniques et financiers.

- Projet de la future gendarmerie :

Poursuite du projet et de l'accompagnement. Des études de sol vont être lancé.

- Travaux chemin du Gay

La première tranche des travaux vont débutés ce lundi 27 octobre 2025 et cela jusqu'au 27 février 2026. Pour rappel ces travaux d'enfouissement et de réfection de voirie sont financés par la CCBA (voirie intercommunale). En parallèle, la commune s'occupe de faire les aménagements des conteneurs, l'éclairage public et la sécurisation d'un tronçon. Il risque d'y avoir une gêne occasionnée pendant cette période sur cette portion de voirie. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience.

- Maison de santé

De nouvelles installations de médecins sont en cours via le GIP « ma région, ma santé ». Si cette prise de contact abouti, nous devrons envisager l'installation de bureaux temporaires en attendant le projet d'extension de la maison de santé. La commission santé menée par Mme le Maire, Mme HILAIRE et la coordinatrice travaillent sur ce dossier, le conseil municipal sera tenu au courant de son avancé.

- Marché de Noël :

Le marché de Noël aura lieu le samedi 29 novembre 2025 de 8h à 20h sur la place Anthoine du Roure, en partenariat avec l'amicale laïque, la bibliothèque « le temps de lire » et l'association « l'atelier ». Cette année, nous vous offrons un beau programme, il est prévu un concours de gâteaux et une exposition lego. De nombreux exposants sont attendus, des chants de Noël et d'autres surprises.

A cette occasion, la mairie s'est engagée à installer de nouvelles illuminations au cœur du village. Ce sera le jour des éclairages de l'ensemble de la commune.

Lors de cet évènement, nous tenons à honorer Mme Rolande CHAIX élue Super Mamie 2025.

- Repas du Centre Communal d'Action Sociale :

Le repas avec animation aura lieu le samedi 6 décembre 2025 à 12h à la salle polyvalente.

La distribution des colis de produits locaux à domicile par les membres du CCAS débutera à partir du 9 décembre 2025 pour les personnes qui ne pourront pas participer au repas.

- Gouter de Noël :

Pour les enfants de l'école du Vinobre, le repas de Noël aura lieu le jeudi 18 décembre 2025. La distribution des gouters et la venue du Père Noël aura lieu le 19 décembre 2025.

- Acte administratif pour le caveau :

Les agents administratifs de la mairie se charge de faire des recherches sur le caveau afin d'obtenir un relevé de propriété pour connaître les propriétaires des lots et envisager des projets pour la reprise de ce bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Lachapelle sous Aubenas,
le 28/11/2025

*Secrétaire de séance
Colette Suchet*

Le Maire,
Sandrine GENEST

